Compte-rendu

Conseil municipal du 11 mars 2019

Le conseil municipal de la commune de Sanvignes-les-Mines s'est réuni le lundi 11 mars 2019, à 20 heures, en Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Ordre du jour :

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2019
- Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Personnel - Rapporteur : JC LAGRANGE

- Subvention au COS de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau
- tableau des effectifs : modificatif au 01/04/2019

> Affaires financières et culturelles - Rapporteur : F POIRRIER

- Débat d'Orientation Budgétaire
- Dotations de la C.U.C.M. et attribution de compensation 2019
- Bibliothèque municipale : obligation de supprimer des documents du fonds

Affaires sportives et associations sportives - Rapporteur : F GRAS

Subventions 2019

> Associations non sportives - Rapporteur : Y DOUHARD

- Subventions 2019
- Convention d'objectifs 2019 avec le Comité des Fêtes de Sanvignes

> Patrimoine municipal: demande de subventions - Rapporteur C DEFACHELLE

- Demande de subvention pour la mise en accessibilité et la reprise du chauffage de la salle polyvalente de la Trèche / MODIFICATIF
- Convention avec l'Etablissement Public Foncier pour l'acquisition du LIBERTY

Enfance - rapporteur : T. FOURRIER

- Centre social : demande de subvention d'équipement
- Contrat enfance jeunesse 2018-2021

Habitat - rapporteur : F CANE

- HABELLIS : démolition de logement

HABELLIS: vente de biens immobiliers

Questions diverses

Le Maire procède à l'appel nominal :

Etaient présents : M. LAGRANGE, M. LHOTE, Mme FILLEUX, M. FOURRIER, Mme POIRRIER, M. BOGUET,

Mme GRANDO, M. CANÉ, M. DEFACHELLE, M. REBET, M. DOUHARD, Mme ZARÉBA,

Mme PERRIN, Mme GUILBAUT, Mme RODRIGUES, M. GRAS, Mme ROUSSEAU,

M. JOUTY, M. PICHARD, Mme MATHOUX.

Etaient excusés :

Mme CHAVOT qui a donné pouvoir à Mme FILLEUX

M. GAGNARD qui a donné pouvoir à M BOGUET M. SOSSNA qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE Mme BARREAU qui a donné pouvoir à M. LHOTE Mme ANDRÉ qui a donné pouvoir à M FOURRIER

Etait absent: M. SIKON

Mme Nicole GRANDO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. le maire demande une minute de silence en hommage à Mme Christine MENARD, conseillère municipale décédée.

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

Le Maire communique au conseil municipal les décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.:

- DEC2019/02 du 6 février 2019 relative à la signature d'une convention avec l'association « les Petits Débrouillards » pour l'organisation d'une activité « sciences » à l'espace loisirs Les Passerelles.
- DEC2019/03 du 6 février 2019 relative à la souscription d'un contrat de maintenance matérielle avec la société DECALOG d'un montant de 455.57€ TTC pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Personnel - Rapporteur : JC LAGRANGE

1. Subvention au COS de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau

Le montant de la subvention au C.O.S. est calculé par rapport à la masse salariale. En 2018, il s'élevait à 23 540.98 €, il s'élèvera à 22 741 € en 2019

Le rapporteur propose d'attribuer cette subvention au COS de la C.U.C.M.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 22 741 € au C.O.S. de la C.U.C.M. pour l'année 2019.

2. Tableau des effectifs - Modificatif au 01/04/2019

Le rapporteur informe le conseil que, dans le cadre de la procédure d'avancement de grade et de promotion interne, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Création de :

- un poste au grade de Rédacteur à temps complet
- trois postes au grade d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe à temps complet
- deux postes au grade d'Adjoint Technique Principal 1ère classe à temps complet
- deux postes au grade de d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à temps complet
- deux postes au grade d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à temps non complet
- un poste au grade d'ATSEM Principal 1ère classe à temps complet
- un poste au grade d'ATSEM Principal 1ère classe à temps non complet
- un poste au grade d'Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe à temps complet
- un poste au grade d'Adjoint du patrimoine Principal 2ème classe à temps complet

Suppression de :

- un poste au grade d'Agent de maîtrise principal à temps complet.
- un poste au grade d'Adjoint technique à temps complet 13 effectifs budgétaires, 11 effectifs pourvus.

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIES		EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TC	TNC	тс	TNC	
SECTEUR ADMINISTRATIF	 	·				
D.G.S.	A	1		1		
Attaché Principal	А	1		1		
Rédacteur Pal 1ère classe	В	2		2		
Rédacteur Pal 2ème classe	8	1		1		
Rédacteur	В] 1		0		
Adjt adm Pal 1ère classe	c	8		5		
Adjt adm.Pal 2ème classe	С	5		5		
Adjoint administratif	С	2		2		
SECTEUR TECHNIQUE	1			<u> </u>		
Ingénieur	A	1		0		
Technicien Principal 1ère classe	В	2		1		
Technicien Principal 2ème classe	В	1	İ	0		
Technicien	В	1		0		
Agent de maîtrise	c	1		0		
Adjoint technique Pal 1ère classe	С	7		5		
Adjoint technique Pal 2ème classe	c	6	2	4	0	
Adjoint technique	c	13	20	11	20	
SECTEUR SOCIAL				<u> </u>		
Puériculteur classe supérieure	Α]	1	***************************************	1		
Assistant socio-éducatif	A	2		2		
Educatrice jeunes enfants	A	1		1		
Aux. puériculture Pal 1ère classe	c	2		1		
Aux. puériculture Pal 2ème classe	[c	2		2		
ATSEM Pal 1 ^{ère} classe	c	1	1	0	0	
ATSEM Pal 2ème classe	c	1	1	1	1	
Agent Social Pal 2ème classe	c		1		1	
Assistante maternelle	С	5		5		
SECTEUR SPORTIF			<u> </u>	<u> </u>		
Educateur APS Pal 1ère classe	8	1		1		
Educateur APS Pal 2ème classe	В	1		1		
SECTEUR CULTUREL						
Assistant Enseignement Artistique	В		7		7	
Assistant. Enseignement Pal 2ème cl	В		1		1	
Adjoint du patrimoine Pal 1ère cl	С	1		1		
Adjoint du patrimoine Pal 2 ^{ème} cl	С	1		0		
Adjoint du patrimoine	С	1		1		
ECTEUR ANIMATION						
Adjoint d'animation Pal 1ère classe	С	1		1		
djoint d'animation Pal 2ème classe	c	1		1		
djoint d'animation	c		4	-	4	

Détail des temps non complet :

- Adjoint technique - Adjoint technique Ppal 2 ^{ème} classe	20 dt 2 dt	1 à 33/35ème + 1 à 32.5/35ème + 1 à 31.5/35 3 à 30/35ème + 2 à 29/35ème + 1 à 28/35ème 2 à 25/35ème + 1 à 24/35ème 4 à 20/35ème + 2 à 17.5/35ème + 2 à 16/35ème 1 à 29/35ème + 1 à 30/35ème
- ATSEM Pal 1ère classe		1 à 32/35 ^{ème}
- ATSEM Pal 2 ^{ème} classe		1 à 32/35 ^{ème}
- Agent Social Pal 2 ^{ème} classe		1 à 30/35 ^{ème}
- Assistant Ens. Artistique Pal 2ème classe		1 à 7.75/20 ^{ème}
- Assistant Ens. Artistique	7 dt	1 à 2/20 ^{ème} + 1 à 2.75/20 ^{ème} 2 à 4/20 ^{ème} + 1 à 7.5/20 ^{ème} + 1 à 8/20 ^{ème} 1 à 14/20 ^{ème}
- Adjoint d'animation	4 dt	2 à 27.5/35ème + 1 à 33/35ème

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs tel que proposé ci-dessus.

Affaires financières et culturelles - Rapporteur : F POIRRIER

3. Débat d'Orientation Budgétaire

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit la présentation d'un rapport par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport est présenté dans les deux mois qui précèdent le vote du budget et donne lieu à un débat dont il est pris acte par le biais d'une délibération spécifique transmise au représentant de l'Etat.

Des documents sont joints aux notes de synthèse pour vous permettre de prendre connaissance de la situation financière de la commune.

Propos de Mme POIRRIER:

Le débat d'orientation budgétaire, obligatoire dans les villes de plus de 3 500 habitants, n'est pas soumis au vote.

Il doit permettre d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité afin de définir sa politique d'investissement et sa stratégie financière.

Les éléments concernant la loi de finances 2019 sont synthétisés dans le rapport sur les orientations budgétaires du 11 février en votre possession.

L'enjeu de ce débat d'orientation est de préciser les principaux objectifs du budget 2019 qui s'inscrivent dans la continuité de ceux ayant encadré la construction des budgets depuis le début de la mandature.

- Un objectif de stabilité des taux d'imposition conforme à notre engagement. L'augmentation subie par le contribuable sera liée exclusivement à l'augmentation des bases annoncée de + 2.2 %. Au vu de l'évolution négative des bases en 2018, nous jouerons la carte de la prudence en minorant leur augmentation à + 1.5 % lors de l'élaboration du budget. Depuis bon nombre d'années, la municipalité a fait le choix d'absorber la baisse des dotations par des économies de fonctionnement plutôt qu'alourdir la pression fiscale sur les ménages.

- Le renforcement du lien social au travers des services de proximité et le centre social en est le parfait exemple au vu du nombre d'enfants accueillis sur les activités jeunesse. Ce choix génèrera une hausse logique en matière budgétaire.
- Le maintien d'une situation financière solide avec un résultat positif 2018 supérieur de 13 % par rapport à 2017. Quant au report de la section de fonctionnement à l'investissement, celui-ci va augmenter de 23 %. On peut ajouter à cela un désendettement progressif mais certain de la collectivité.
- Une évolution des dépenses de fonctionnement strictement contenue. Le budget 2019 verra une poursuite des efforts de gestion réalisés chaque année en matière de dépenses de fonctionnement de tous ordres (charges à caractère général, charges de personnel). La poursuite d'une dynamique de gestion resserrée apparaît indispensable pour préserver l'autofinancement de la commune et sa capacité à investir.

En matière d'investissement, le plan pluriannuel d'investissement se poursuit avec l'Ad'ap, les travaux dans les écoles, les travaux à la RPA, la Trèche et le nouveau colombarium sans oublier l'entretien du patrimoine communal dans son ensemble.

Le financement de cet investissement se fait par le biais de subventions auprès de l'Etat, du département ou de l'ADEME en matière énergétique, l'autofinancement de la collectivité et un emprunt d'équilibre qu'on peut lever en totalité ou partiellement en fonction des besoins de financement en fin d'année. Cependant, une politique active de recherche de financements extérieurs sera poursuivie afin d'avoir un recours minimum à l'emprunt.

Tous les engagements, que ce soit en termes de fonctionnement ou d'investissement, se feront de façon réfléchie en tenant compte de nos capacités financières.

La prudence dans la gestion des deniers publics ne doit pas empêcher l'ambition. La nôtre est de veiller à une utilisation rationnelle tout en maintenant une qualité de service à tous nos concitoyens et en veillant à ne pas alourdir les charges financières.

M Le maire indique que le budget à venir permettra de veiller au maintien des services importants pour la population. En matière fiscale, il rappelle que c'est la 7^{ème} année que la collectivité ne fera pas d'augmentation des taux.

Il rappelle que, suite aux évènements de l'été derniers et aux nombreuses incivilités, décision avait été prise de rétablir l'éclairage public. Cette mesure n'a semble-t-il pas permis d'enrayer les difficultés sur la commune, c'est pourquoi, afin de ne pas peser sur le budget de la commune (puisque l'économie faite en éteignant l'éclairage est d'environ 40 000 € par an), il propose que l'éclairage soit à nouveau éteint à compter du 15 mars.

Concernant la masse salariale, elle sera maintenue à son niveau 2018, avec des départs en retraîte mais un GVT important.

L'autofinancement est en augmentation ce qui permet en investissement d'envisager de poursuivre l'Ad'AP, d'envisager la remise à niveau des équipements existants et de mener une réflexion sur les économies d'énergie envisageables.

A un an de la fin du mandat il ne parait pas honnête de se projeter au-delà.

M. Christian LHOTE précise qu'en éteignant l'éclairage public, au-delà de l'économie réalisée, il faut voir la réduction de l'empreinte carbone.

Le maire précise qu'effectivement il est envisagé pour 2020, une étude globale sur l'éclairage public.

M. Emmanuel PICHARD demande où en est la réorganisation des services techniques.

M. Le Maire informe que la commune est toujours à la recherche d'un DST et qu'à son arrivée, la réorganisation sera revue en fonction de ses attentes et observations.

Christian LHOTE constate que le lien social devrait se développer avec l'arrivée du référent famille sur le centre social.

M. Jean Pierre JOUTY demande pourquoi les absences ont été importantes en 2018.

M. Le maire répond que le personnel impacté est surtout celui en contact avec les enfants.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019.

4. Dotations de la C.U.C.M. et attribution de compensation 2019

La C.U.C.M. a notifié les montants pour l'année 2019. La dotation aux charges de centralité s'élève à 115 903€ et la dotation de solidarité communautaire à 28 224€; elles sont versées par la communauté par douzième.

La commune est redevable de l'attribution de compensation qui s'élève à 308 744.11 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les montants notifiés par la C.U.C.M. et décide d'inscrire les crédits correspondants en dépenses et en recettes au budget primitif 2019.

5. Bibliothèque municipale : obligation de supprimer des documents du fonds

Le désherbage est l'opération qui consiste à retirer du fonds de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou sans utilité. Afin de rester attractive et de répondre à la demande de la population, les collections doivent faire l'objet d'un tri régulier qui s'effectue selon les critères suivants :

- Etat physique du document, présentation, esthétique
- Nombre d'exemplaire
- Date d'édition
- Nombre d'années écoulées sans prêt
- Valeur littéraire
- Qualité des informations
- Existence ou non de document de substitution

Il est proposé au conseil municipal que, selon leur état, ces ouvrages puissent être cédés gratuitement à des associations, ou détruits.

Après chaque opération de désherbage ou au moins une fois par an, l'élimination des ouvrages sera constatée par un procès-verbal signé par le maire.

M. Jean Pierre JOUTY demande si la bibliothèque fonctionne bien.

Mme Françoise POIRRIER répond que ce service est toujours bien fréquenté et propose de présenter un bilan au prochain conseil.

Sur proposition du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise les agents de la bibliothèque à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui convient,
- Autorise le Maire à signer les procès-verbaux annuels d'élimination d'ouvrages de l'inventaire
- Accepte le principe de dons ou destruction selon l'état des ouvrages.

6. Subventions 2019

Le rapporteur propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations de Sanvignes	Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
Avant-garde	2 200 €		2 200 €
Club nautique	1 600 €	200 €¹	1 800 €
Club sportif (C.S.S.)	5 500 €	1 200 € ²	6 700 €
Dancing girls	900 €	500 €³	1 400 €
E.A.P.S.	400 €	600 €⁴	1 000 €
Ecurie du bassin minier	600€		600 €
Etoile sportive	1 500 €	1 687 €⁵	3 187 €
Hand ball club	2 200 €	800 € ⁶	3 000 €
Roller Derby bassin minier	200€	100€	300 €
Sanvignes vélo sport	200€	400 € ⁷	600 €
Tennis club	1 500 €	3 000 €8	4 500 €
Total associations SLM	16 800 €	8 487 €	25 287 €

¹ participation tenues des licenciés+ frais de transport

⁸emploi + ménage + frais de transport

Associations hors Sanvignes	Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
Dojo 71	200 €	500 €¹	700 €
Athlétique Bourgogne Sud	400 €		400 €
Ronde Sud Bourgogne	300 €		300 €
Rugby Club Montceau Bourgogne	200 €		200 €
Montceau triathlon	200 €		200 €
Thalassa	400 €	500 €²	900 €
USEP	600 €		600 €
Total associations hors SLM	2 300 €	1 000 €	3 300 €

¹³⁰ ans du club

Les subventions ordinaires s'élèveraient à 19 100 € et les subventions exceptionnelles à 9 487 € soit un montant total de 28 587 €, en augmentation de 2.75% (787 €) par rapport à 2018.

En complément à ces subventions, il est proposé de continuer à aider les jeunes qui souhaitent passer le BNSSA en attribuant deux sommes de 200€, soit 400€ à prévoir au budget à l'article 6714.

Le rapporteur propose d'allouer les subventions telles que proposées aux associations sportives et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019.

² 2 classes à horaires aménagés + formation 1^{er} secours

³ transport

⁴ tonte

⁵ personnel (1000 €) et compétition (500 €), franchise sinistre (187€)

⁶ classe à horaires aménagés+ communication

⁷participation à l'achat de coupe-vent

²participation au remplacement du 4x4

- M. Fabrice GRAS précise qu'au-delà de ces subventions la commune met à disposition les équipements qui pour l'année 2018 ont un cout de 217 625 €.
- M. Jean Pierre JOUTY demande si ces chiffres sont donnés aux associations.
- M. GRAS répond par l'affirmative.
- M. JOUTY demande si les associations demandent des sponsors pour leurs équipements.
- M. GRAS répond que oui, les demandes de subventions sont examinées chaque année avec précisions et au vu des bilans et projets de chacun.
- M. LHOTE précise que la collaboration avec les associations avec l'objectif de transparence dure depuis plus de 20 ans sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer aux associations sportives les subventions telles que proposées
- d'attribuer deux sommes de 200 € à des jeunes qui passent le BNSSA
- d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6714 au budget primitif 2019.

Associations non sportives - Rapporteur : Y DOUHARD

7. Subventions 2019:

M. DOUHARD en tant que trésorier du comité de jumelage ne prendra pas part au vote.

Le rapporteur propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations de Sanvignes	Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
Comité de jumelage	3 600.00 €		3 600.00 €
Club photo SAN ASA	350.00 €		350.00€
Harmonie	3 500.00 €	1 000.00€	4 500.00 €
Coopérative scol. Marcel Sembat	858.00 €		858.00€
Coopérative scol. maternelle des Baudras	600.00 €		600.00€
Coopérative scol. Elémentaire des Baudras	600.00€		600.00€
Coopérative scol. élémentaire Liberté Ferry	1 315.00 €		1 315.00 €
Les Vailland Sanvignards	100.00€		100.00€
Foyer des élèves du collège	600.00 €		600.00€
Comité des fêtes de Sanvignes	4 500.00 €		4 500.00 €
Comité des fêtes des Essarts	560.00 €	100.00 €	660.00€
Club Poker		350.00 €	350.00
Total associations SLM	16 583.00 €	1 450.00€	18 033.00 €

Associations hors Sanvignes	Subvention ordinaire
L'Atelier	150.00 €
La Mère en gueule	500.00€
Comité organisation concours résistance	50.00€
Généalogie et histoire du bassin minier	50.00€
Musée maison de l'école	100.00 €
Délégués départementaux de l'Education nationale	50.00€
Réseau éducation sans frontière du bassin minier	200.00€
Les pattes de velours du bassin minier	100.00 €
Amicale mycologique	50.00€
Total associations hors SLM	1 250.00€

Les subventions ordinaires s'élèveraient à 17 833€ et les subventions exceptionnelles à 1 450€ soit un montant total de 19 283 €, en augmentation de 4.25 % par rapport à 2018.

Le rapporteur propose d'allouer les subventions telles que proposées aux associations et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 24 voix pour et 1 abstention, décide d'attribuer les subventions telles que proposées aux associations et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019.

8. Convention d'objectifs 2019 avec le Comité des Fêtes de Sanvignes

Le rapporteur expose le projet de convention d'objectifs à conclure avec le comité des fêtes de Sanvignes ; cette association étant régulièrement co-productrice des manifestations municipales, il est nécessaire de définir un cadre pour ce partenariat. Ainsi pour l'année 2019, il est convenu que :

L'Association s'engage à réaliser les actions et les objectifs définis ci-après :

- Assurer l'organisation et la gestion du marché de Noël qui se tient traditionnellement sur la place du Champ de Foire de la commune le second week-end du mois de décembre. Elle fournit la moitié du combustible nécessaire au chauffage des infrastructures et perçoit en contrepartie l'intégralité des recettes (droits de place) liées à cet évènement.
- Assurer l'organisation du repas-spectacle des anciens de la commune qui se tient traditionnellement au Domaine de la Trèche au mois de novembre.
- Participer à toute manifestation organisée par la commune, si l'association est d'accord sur le principe, dans le domaine des loisirs et de l'animation. L'association perçoit en contrepartie les recettes (buvettes, ...) liées à sa participation.
- Organiser toute autre fête ou manifestation amicale qu'elle souhaitera sur le territoire de la commune de Sanvignes-les-Mines dans le domaine des loisirs et de l'animation.

La ville s'engage :

- A accorder son aide financière en 2019 pour les actions et objectifs précités.
- A prendre en charge la fourniture et le financement des éléments suivants :
 - ✓ Les infrastructures nécessaires à l'organisation du marché de Noël. Elle fournit, entre autres, les chapiteaux, appareils de chauffage, parquets, toilettes, la moitié du combustible nécessaire au chauffage des infrastructures et les branchements électriques (ainsi que la consommation électrique).
 - ✓ Le spectacle offert au repas des anciens.

Le rapporteur propose de conclure la convention jointe et d'autoriser le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée et autorise M. le Maire à la signer.

M Le maire précise que d'autres subventions sont attribuées par le CCAS.

Mme Marie-Pierre FILLEUX informe que dans le cadre du DOB du CCAS, des subventions ont été étudiées pour environ 2 600 €. L'aide sociale délivrée par le CCAS est en hausse. La collectivité demande une gestion rigoureuse, l'objectif étant bien d'amener les personnes bénéficiaires à aller mieux plutôt qu'à simplement être des bénéficiaires d'aides.

Patrimoine municipal - Rapporteur : C. DEFACHELLE

9. <u>Demande de subvention pour la mise en accessibilité et la reprise du chauffage de la salle polyvalente de la Trèche / MODIFICATIF</u>

Il est rappelé au conseil municipal sa délibération en date du 28 janvier 2019, autorisant le maire à solliciter les financeurs pour l'opération citée en objet.

Vu l'urgence à changer le système de chauffage de la salle de la Trèche dès 2019, il apparaît nécessaire de modifier les demandes de subventions afin d'intégrer les travaux et non pas seulement les études.

Il est de donc proposé:

de solliciter :

- o une subvention d'un montant de 83 760 € auprès de l'Etat soit 40% du coût total HT de l'opération « mise en accessibilité et reprise du chauffage de la salle polyvalente de la Trèche » qui s'élève à 209 400€ HT,
- o une subvention d'un montant de 52 350 € auprès du conseil départemental pour les travaux de mise en accessibilité.
- o un fonds de concours de 2 370 € auprès de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau pour les travaux d'accessibilité ;

d'adopter le plan de financement suivant :

Travaux lieux et description	Montant HT	Recettes	Montant
Mise en accessibilité			
Conformité des sanitaires	35 000 €	ETAT (40%)	83 760 €
Conformité des escaliers	2 500 €	Conseil départemental (25%)	52 350 €
Conformité de la main courante	1 500 €	autofinancement	70 920 €
Cheminements extérieurs	4 000 €	Fonds de concours CUCM (accessibilité)	2 370€
Signalétique	2 000 €		
Maîtrise d'œuvre	5 000 €		
Imprévus	4 000 €		
Sous Total	54 000 €		- 107707 Street America
Chauffage			
Etude et maitrise d'œuvre	11 200 €		WAY MANAGEMENT
Travaux	134 200 €		
Imprévus	10 000 €		
Sous Total	155 400 €		
TOTAL	209 400 €	TOTAL	209 400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement proposé et autorise M. le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires financiers.

M. Jean Pierre JOUTY demande si la commune respecte le plan d'accessibilité.

M. Christian DEFACHELLE répond par l'affirmative.

10. Convention avec l'Etablissement Public Foncier

Dans le cadre du projet d'acquisition du bâtiment le Liberty, la commune a sollicité l'EPF qui sera en charge de procéder aux négociations et d'acquérir transitoirement le bien, puis de le céder soit à la commune soit à un acquéreur désigné par elle.

Le prix d'acquisition de ce bâtiment est fixé à 80 000 €.

La commune s'engage à racheter ou garantir le rachat en fin de période de portage (4 ans) et à régler à l'EPF les frais de portage (1% du prix d'acquisition).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la maire à signer la convention proposée avec l'EPF et tout autre document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention avec l'Etablissement Public Foncier et autorise le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

M. Emmanuel PICHARD demande des explications sur l'annulation de la procédure du PLUI.

M. le maire répond que les consultations vont devoir reprendre suite à un rapport défavorable des commissaires enquêteurs.

Mme Marie ROUSSEAU présente l'opération BIMBY qui est étendue au territoire de la commune. Il s'agit pour les propriétaires de vendre une partie de leur terrain pour permettre la construction de nouvelles maisons d'habitation. Entre 2016 et 2018, sur Le Creusot et Saint Vallier, 373 projets ont été proposés, 80 ont aboutis

Enfance Jeunesse - Rapporteur : T FOURRIER

11. Centre social : demande de subvention d'équipement

Dans le cadre du centre social, un accueil du public est désormais organisé. Cependant, afin d'optimiser cet accueil et d'en faire un lieu agréable, il est nécessaire d'acheter du mobilier, mais également d'informatiser les agents en charge de faire vivre le projet social à savoir le référent famille et le chargé d'accueil.

Le montant de cette opération est de 6 637.48 € HT et se décline de la manière suivante :

Banque d'accueil :

840.00 € HT

- Mobilier :

5 116.48 € HT

- Ordinateurs :

681,00 € HT

Il est possible de demander une aide à la caisse d'allocations familiales pour un montant de 5 178,08 € soit 80%.

Oui l'exposé du rapporteur, sur sa proposition et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le plan de financement proposé
- autorise M. le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou tout autres co-financeurs, ainsi qu'à signer tous documents utiles à l'opération.

12. Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021

Le contrat enfance jeunesse conclu avec la CAF de Saône et Loire est échu. Il convient donc de signer un nouveau contrat qui couvrira la période 2018-2021.

Il est rappelé que ce CEJ est une convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service du contrat enfance jeunesse. Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de co-financement pour permettre le développement et le maintien de l'offre d'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer le CEJ pour la période 2018-2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le contrat enfance jeunesse pour la période 2018-2021 et autorise le Maire à signer celui-ci avec la C.A.F.

Habitat - Rapporteur : F. CANE

13. HABELLIS : démolition de logement

✓ Au 5 rue de la coopérative :

La société Habellis avait déposé une demande d'autorisation de démolition pour le logement sis 5 rue de la Coopérative.

Cette question a été ajournée au conseil municipal du 28 janvier 2019, des demandes de compléments d'information ont été faites auprès d'Habellis. A ce jour aucune réponse n'est parvenue. Cette question est à nouveau ajournée.

14. HABELLIS: ventes de biens mobiliers:

Lors du conseil municipal de novembre 2018, une présentation du plan de gestion du patrimoine d'HABELLIS a été faite.

HABELLIS demande aujourd'hui l'autorisation de vendre les biens suivants :

Adresse	Type	Prix de vente
22.2 rue Jean Zay	T3	45 600 €
3 rue de Joux	T2	33 000 €
16 rue Carnot	ТЗ	43 500 €
1 rue de la coopérative	T7	81 000 €

Si ces ventes n'appellent pas d'observation particulière, il est à noter que le plan de gestion présenté précédemment n'est pas respecté

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la vente des biens tels que décrits ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction des dossiers.

Questions diverses:

M. Jean Pierre JOUTY:

Toujours dans une optique d'aide à l'amélioration du cadre de vie des habitants, je vous prie de bien vouloir trouver les questions, remarques et suggestions de la minorité.

1) Dans un cadre écologique, pourrions-nous étudier une possibilité de mettre des ruches sur certains toits de bâtiments communaux ? Vendre le miel au profit de la cantine ou autre ?

Un projet des amis des oiseaux est en réflexion pour la pose de ruchers sur la commune.

 Quelles ont été les conséquences des dégradations en 2018 sur la commune (incendies de poubelles, broussailles etc...)

Qui paie les dégâts ? Quelles condamnations pour les personnes arrêtées ?

Les dégâts ont été surtout pour l'POAC et la CUCM. Aucune information n'est parvenue sur les suites données.

3) Où en sommes-nous avec l'aménagement du parc Massal et des voies du cimetière ?

Les voies du cimetière feront l'objet de propositions au moment du vote du budget.

Le parc Massal va être nettoyé par le groupe de bénévoles et les services.

4) Dans le cadre de la course des lacs, il y a-t-il besoin d'aide ? Vous trouverez dans vos pochettes un appel à bénévolat

- 5) Cahiers de doléances : avons-nous eu beaucoup de questions ou remarques ? Peu de remarques. Tout a été transmis à la préfecture.
- 6) Suite à la visite du Président de la République, Monsieur le Maire peut-il nous en dire un peu plus ?

 M. le maire précise qu'il avait déjà émis son avis sur le grand débat.
- 7) Il est apparemment prévu un développement assez important du numérique sur la commune, les zones éloignées sont-elles également concernées, je pense en particulier « aux Chaumes » ?
 Le conseil départemental a pris du retard. A ce jour aucune date n'est annoncée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.

Le secrétaire,

Nicole GRANDO.